


MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
 ARRONDISSEMENT : Mende
 CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
 Reçu en préfecture le 19/04/2019
 Affiché le 
 ID : 048-214800914-20190408-07_2019-DE

Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 07/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08/04/2019

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2018 : BUDGET AEP

L'an deux mille dix-neuf et le huit avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, MME Valérie CHAYLA

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 38 033.35 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 18 146.01 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	+ 19 887.34 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	38 033.35 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	10 461.19 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	€
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	38 033.35 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	38 033.35 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	

DEFICIT REPORTE D 002 (3)

Certifié exécutoire par, Eric MALHERBE, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 08/04/2019 et de la publication le 08/04/2019

A Marchastel
 Le Maire

